

Le fait de d'inscrire un enfant implique le respect des conditions générales ainsi que l'adhésion au règlement d'ordre intérieur qui vise au respect d'un minimum de règles de conduite de vie en communauté par chacun des participants.

Article 1er : Définition

Le présent règlement régit les stages sportifs organisés annuellement par l'a.s.b.l. Ecole de Football DM.

Les stages sportifs sont un service d'accueil résidentiel d'enfants, sans obligation d'affiliation, offert à tout enfant quel qu'il soit, et aucune distinction ne peut être effectuée. Pour cette raison, chaque personne engagée par l'asbl Ecole de Football DM dans le cadre des stages sportifs mais aussi chaque usager des stages sportifs respectera le présent règlement et s'y conformera. Elle respectera les principes supérieurs d'égalité et de respect mais aussi les principes généraux de politesse, de ponctualité et de respect hiérarchique.

Article 2 : Organisation

2.1 Programme d'activités et horaire de la semaine

Les stages sportifs se déroulent à partir du troisième dimanche de juillet pendant deux semaines et accueillent les enfants à partir de 8 ans jusqu'à l'âge de 14 ans.

Les stages commencent le dimanche et se finissent le samedi. Ils sont organisés exclusivement en internat.

Le programme des activités ainsi que l'horaire de la semaine sont repris dans le carnet de bord du stagiaire. Ce dernier est envoyé à chaque enfant inscrit à l'un des stages.

2.2 Infrastructures

Les stages se déroulent au Collège St Vincent sis à 7060 Soignies, chaussée de Braine n°22.

Il peut arriver que certains groupes soient amenés à se déplacer sur d'autres installations sportives (Centre National de Formation Euro 2000 à Tubize, Piscine Communale de Soignies,...) avec lesquelles l'asbl Ecole de Football DM a un accord de partenariat.

Article 3 Inscription

3.1 Modalités d'inscription – Conditions d'âge

Les stages sportifs accueillent les enfants à partir de 8 ans jusqu'à l'âge de 14 ans.

Les âges requis sont ceux atteints au premier jour du stage

Les enfants ne respectant cette condition ne seront pas admis et aucune dérogation ne sera acceptée

3.2 L'inscription en pratique

L'inscription de l'enfant se fera via le formulaire en ligne à l'adresse suivante www.stagedm.be.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Le nombre d'inscriptions est limité afin de garantir un encadrement de qualité.

Les inscriptions sont effectives dès le paiement de l'acompte prévu à l'article 4 du présent règlement.

3.3 Documents à remplir

Lorsque votre enfant sera inscrit, il vous sera envoyé

- *Une fiche signalétique concernant l'enfant*

Remplissez-la scrupuleusement. Les éventuelles remarques sont communiquées aux membres du personnel des stages, ceux ci pourront ainsi agir en connaissance de cause.

Si plusieurs personnes souhaitent participer ensemble au même stage, ceci doit être mentionné dans cette fiche.

- *Une attestation médicale*

Celle-ci est à faire remplir par votre médecin traitant

Le stagiaire doit être physiquement apte à entreprendre le stage. Généralement, une bonne condition physique suffit.

Il est instamment conseillé d'être en ordre de vaccination notamment antitétanique

Si un médicament doit être administré il doit être fourni au moniteur, par les parents, avec la posologie et le nom de l'enfant noté sur la boîte.

Article 4 Participation financière

Une participation financière par stage et par enfant est demandée. Ce montant est fixé chaque année par l'organisateur et peut être modifié.

Ce montant couvre les frais d'hébergement, les entraînements de football, les activités du soir, les collations et boissons de 10h et 16h, les repas (déjeuner, dîner et souper), la location de la piscine ainsi que les frais relatifs aux activités organisées dans le cadre de la semaine de stage.

Sont également compris, jusqu'à une certaine limite, les soins prodigués par notre kiné.

Par contre ne sont pas compris dans ce montant l'achat de boissons et friandises (Chips, chocolats, ...) lors des pauses à la cafétéria. Pour ces dernières, un système de tickets est mis en place.

Vous pouvez acheter des tickets le premier jour du stage dans la salle d'accueil. L'éventuel surplus est remboursé en fin de stage à l'adulte responsable.

Nous ne pouvons malheureusement faire aucune réduction de quelque nature qu'elle soit.

Un acompte de 50% est demandé à l'inscription afin de valider celle-ci.

Les différents montants cités ci-dessus sont susceptibles d'être revus annuellement.

SOIGNIES

Article 5 Assurance et accidents

L'asbl Ecole de Football DM souscrit une assurance spécifique « Assurance contre les accidents sportifs ».

En cas d'accident/maladie, le moniteur ayant l'enfant en charge prévient immédiatement le coordinateur sportif qui jugera s'il est nécessaire de prévenir un médecin ou les parents. Toutefois en cas de doute sur l'état de l'enfant, le moniteur doit appeler lui-même le 112.

Si besoin est, l'un des responsables du stage prendra le blessé/malade en charge. Le responsable complètera lui-même la déclaration d'accident de manière détaillée et complète et donnera tous les renseignements nécessaires au médecin ou ambulanciers. Une copie de la déclaration d'accident, complétée par le médecin, sera remise aux parents dans les plus brefs délais.

Les trousse de secours se trouvent dans le bureau des éducateurs tant au tilleul qu'au pavillon. La personne déléguée pour prodiguer les premiers soins est le kiné.

Il est conseillé aux parents de souscrire, si ce n'est déjà fait, une assurance familiale.

Les parents s'engagent à rembourser, le dernier jour du stage de leur enfant, toute visite médicale dont les responsables ont estimé le besoin pour leur enfant, ainsi que les frais pharmaceutiques, sachant qu'ils récupéreront la fraction légalement prévue auprès de leur mutuelle.

Par ailleurs, l'asbl Ecole de Football DM décline toute responsabilité pour tous dommages causés à l'un de ses membres ou à un tiers, du fait de vol, harcèlement, d'actes de malveillance, d'actes de vandalisme, ou survenus suite au non-respect du présent règlement. Il décline également toute responsabilité pour tous dommages survenus du fait de la force majeure, d'incendie, de grèves et émeutes, d'inondations, ... tels que généralement prévus par les compagnies d'assurances.

Article 6 Remboursements

Le remboursement de l'inscription sera octroyé **uniquement** dans les cas suivants :

Avant le stage :

- *Maladie ou accident*

Sur présentation d'un certificat médical daté au plus tard du premier jour du stage.

- *Circonstances imprévues graves et motivées*

Une justification écrite sera demandée.

Une somme forfaitaire égale à 50,00 € sera prélevée pour les frais administratifs occasionnés.

Pour toute annulation à partir du 1^{er} juillet, l'asbl Ecole de Football DM retiendra également une indemnité d'annulation de 50,00 € en plus des frais administratifs.

Pendant le stage :

- *Maladie ou accident*
- *Circonstances imprévues graves et motivées*

Une justification écrite sera demandée.

Une somme forfaitaire égale à 50,00 € sera prélevée pour les frais administratifs occasionnés.

Un décompte sera établi suivant le tableau ci-dessous compte tenu des frais engagés pour l'organisation du stage :

Jour de départ du stagiaire	Montant remboursé
<i>Dimanche, lundi, mardi</i>	150,00 €
<i>Mercredi, jeudi, vendredi</i>	0 €

Dans tous les cas, la demande de remboursement et les documents doivent être adressés dans un délai de 10 jours ouvrables à notre siège social ou par mail

Article 7 Mode d'exclusion des enfants

7.1 Règles de savoir vivre

Les enfants devront avoir un comportement correct tant avec leurs condisciples qu'avec le personnel d'encadrement qu'il soit coordinateur sportif ou moniteur mais aussi avec le personnel des infrastructures.

Les enfants ne devront pas présenter un comportement qui pourrait entraîner un danger pour eux-mêmes ou les autres enfants.

Les responsables peuvent décider de ne pas accueillir un enfant dont le comportement nécessite un encadrement adapté qui ne peut relever de la compétence des moniteurs et qui compromet la bonne gestion du groupe.

Les enfants devront respecter les règles de savoir vivre et avoir une tenue correcte. L'enfant par son comportement ne peut porter atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un autre enfant ou d'un membre de l'équipe d'animation ou lui faire subir un préjudice matériel grave.

Les enfants veilleront à maintenir propre les locaux et les abords des bâtiments, les papiers et débris seront jetés à la poubelle.

Les enfants doivent respecter et obéir au personnel d'encadrement et avoir un langage correct.

Les enfants ne se rendront pas coupables d'actes de vandalisme envers le mobilier, les sanitaires, les bâtiments ainsi que sur tout objet appartenant à l'asbl Ecole de Football DM, à un condisciple ou à un membre du personnel d'encadrement. La réparation de tout dégât matériel volontaire sera à charge des responsables (parents) de l'enfant.

Il est interdit aux enfants de venir aux stages avec des pétards, des allumettes, des briquets, des armes, des couteaux ou tout autre objet du même type.

Il est déconseillé aux enfants de venir aux stages avec des objets de valeur, des jouets, des gsm ou tout autre objet du même type. L'asbl Ecole de Football DM décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les déplacements tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du centre se font en compagnie d'un moniteur ou avec son consentement. (Pour se rendre aux toilettes, quitter le groupe ou la table,...)

Les remarques de toutes natures (organisation des activités, comportements inadéquats, maladie, accidents sportifs,...) sont à adresser dans les meilleurs délais au coordinateur présent sur le site.

La pratique des activités sportives nécessite une tenue adéquate. Nous vous renvoyons vers le livret de bord du stagiaire et/ou la check-list « A prendre au stage » afin de préparer au mieux le stage de votre enfant.

Nous ne pouvons tolérer la consommation de tabac (ou d'autres substances nocives ou illicites). Il est donc strictement interdit de fumer. De même que la consommation ou la détention d'alcool ou de boissons énergisantes est strictement interdite.

Tout trouble ou atteinte à la sécurité sera sanctionné par le coordinateur du centre.

Le bon déroulement et la réussite du stage dépendent du respect de ces quelques règles élémentaires.

Leur non respect peut entraîner le renvoi immédiat du stagiaire sans possibilité de recours ni de remboursement.

7.2 Sanctions

La direction de l'asbl Ecole de Football DM se réserve le droit de procéder au renvoi ferme et définitif d'un enfant qui enfreindrait le présent règlement.

En cas de décision de renvoi, les parents sont prévenus par téléphone et par courrier qui sera soit envoyé, soit remis en main propre.

7.3 Santé

Pour les enfants qui présenteraient des problèmes contagieux tels que les poux, varicelle, rougeole, ... des mesures d'écartement préventives peuvent être prises. Dans ce cas précis, les journées d'absence ne seront pas facturées. Un certificat médical attestant la guérison de l'enfant sera exigé avant d'autoriser l'enfant à fréquenter les stages sportifs.

Si un enfant est malade en cours de journée, les parents en sont avertis par téléphone et viendront chercher l'enfant pour éviter au maximum le risque d'épidémie et de contagion.

Article 8 Divers

Dans le cadre de notre mission d'encadrement sportif et d'animation nous sommes amenés à photographier les participants pendant les activités sportives ou la vie quotidienne des stages en internat. Ces photos sont susceptibles d'être utilisées pour la promotion de nos activités. L'inscription à nos activités vaut pour accord d'être ainsi photographié. Toutefois, tout participant peut refuser la publication des photos individuelles le concernant, en envoyant un mail spécifique adressé à gaetan@stagedm.be avec une demande d'accusé de réception. De plus tout participant peut demander le retrait de notre site web, de toutes photos le concernant.



SOIGNIES